

“ cœur crient encore dans le silence du cloître, mais les accents de Jésus dominent toutes ces clamours intempestives.”

“ Personne plus que toi ne sait avec quelle ardeur j’ai désiré la vie religieuse. Elle m’apparaissait comme l’idéal du bonheur ici-bas, comme le sommet élevé d’où le voyageur contemple plus à l’aise les merveilles des cieux, et d’où il voit, sans les craindre, les ombres mêlées de cris et de tumulte qui couvrent la plaine. En outre la vie religieuse me paraissait un préservatif contre les faiblesses de ma pauvre nature. Eh bien ! Je ne me suis pas trompé. Si je n’ai pas savouré absolument toutes les joies qu’elle peut donner, c’est que je m’en suis montré indigne, que j’ai encore trop ouvert mon cœur aux choses du dehors. La vie religieuse a ses ennuis, je le sais ; mais toutes les vies, pourvu qu’elles s’appellent humaines, sont dans ce cas. Cependant, ce que tous les états de vie n’ont pas, ce sont les grâces et les mérites de l’état religieux. Je suis donc parfaitement heureux d’avoir été choisi de Dieu pour un si saint état ; je l’en remercie tous les jours. Mes deux compatriotes et moi, nous prononcerons nos vœux le deux octobre.” (1)

Au jour de la vêteure, le Prieur, au nom de l’Eglise, avait dit : “ Nous vous donnons une année pour éprouver notre genre de vie. Si, par hasard, notre règle ne vous plaît pas, vous et nous, nous gardons notre entière liberté.” L’année touchait à sa fin. Par un vote unanime, les Pères du couvent appelaient le novice à la profession. Quant au novice, il écrivait plus tard : “ La Providence m’a accordé cette grâce de ne jamais douter un seul instant de ma vocation, ce qui ne contribue pas peu au bonheur de ma vie religieuse.”

La cérémonie de la profession religieuse dans l’Ordre des Frères-Prêcheurs se fait avec la plus grande simplicité. Vers la fin des complies, quand les religieux, placés en couronne devant l’autel, suivant la coutume de chaque soir, finissent de chanter le *Salve Regina*, le Prieur monte à l’autel ; le fr. Vincent se prosterne alors et demande de nouveau la *misericorde de Dieu et de l’Ordre*. Puis se relevant, il met ses mains dans celles du Prieur ; il “ promet à Dieu, à la sainte Vierge, à S. Dominique et aux supérieurs légitimes de l’Ordre, d’être obéissant, selon la règle et les Constitutions des Frères-Prêcheurs, jusqu’à la mort.”

---

(1) Lettre du 24 août 1878.